

Règlement du jeu «Grand Jeu Bagages DELSEY»

Du 11 mai au 21 juin 2016

La Société 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL Société par Actions Simplifiée, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 44, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329 agissant pour son compte et pour celui de ses filiales de vente

Et la Société DELSEY SA, au capital de 9 079 576 euros, dont le siège est au 215 avenue des Nations – BP 62019 TREMBLAY EN France – 95970 ROISSY CDG CEDEX, inscrite au registre du Commerce de Bobigny sous le numéro 572 017 507.

Organisent un jeu intitulé «Grand Jeu Bagages DELSEY » qui se déroulera Du 11 mai au 21 juin 2016 :

- Tous les magasins Galeries Lafayette : Agen, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Avignon Cap Sud, Bayonne, Beauvais, Belfort, Besançon, Béziers, Biarritz, Bordeaux Dijaux, Caen, Cannes, Chalon S/Saône, Chambéry, Clermont-Fd, Dax, Dijon, Evry, Grenoble, La Rochelle, La Roche S/Yon, Le Mans, Libourne, Limoges, Lorient, Lyon Bron, Lyon Part Dieu, Maine/Monpt., Marseille Bourse, Marseille St Fer, Metz, Montauban, Montpellier, Nantes Décré, Nice Cap 3000, Nice Masséna, Niort, Orléans Pau Reims, Rosny, Rouen, Saintes, Strasbourg, Tarbes, Toulon, Toulouse, Tours, Perpignan, Rennes, Langon, Hausmann
- Le site Galerieslafayette.com

ARTICLE I – PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette et DELSEY, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, il suffit :

- de se rendre dans les magasins Galeries Lafayette pendant les horaires d'ouverture ou sur le site du 11 mai au 21 juin 2016.

- de se procurer un bulletin de participation disponible librement en magasin ou sur le site internet galerieslafayette.com.

- de remplir correctement ce bulletin en indiquant ses noms, prénoms, adresse, code postal, ville et toutes les autres informations qui y figurent.

- de déposer ce bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet avant le 21 juin 2016. Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Le dépôt de plusieurs bulletins, par la même personne, entraînera l'annulation de tous les bulletins déposés.

Aucun envoi de bulletin de participation par courrier ne sera accepté. Tout bulletin incomplètement ou inexactement rempli (sauf champs facultatifs), indéchiffrable ou raturé sera éliminé.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

Les magasins et le site Galeries Lafayette organisent un tirage au sort de façon aléatoire le lundi 11 juillet 2016. Les bulletins ne seront déclarés gagnants que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 & 2). Il sera tiré autant de bulletins que nécessaire pour l'attribution de la dotation mise en jeu.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

15 lots DELSEY composés de valises et / ou d'accessoires :

- Lot 1 : valeur de 1150 €
- Lot 2 : valeur de 945 €
- Lot 3 : valeur de 661 €
- Lot 4 : valeur de 497 €
- Lot 5 : valeur de 383 €
- Lot 6 : valeur de 329 €
- Lot 7 : valeur de 279 €
- Lot 8 : valeur de 199 €
- Lot 9 : valeur de 189 €
- Lot 10 : valeur de 159 €
- Lot 11 : valeur de 149 €
- Lot 12 : valeur de 139 €
- Lot 13 : valeur de 129 €
- Lot 14 : valeur de 119 €
- Lot 15 : valeur de 119 €

Le lot est strictement personnel et non cessible, il ne pourra en aucun cas être remboursé en tout ou partie ou échangé contre tout autre article ou service. Si le lot était indisponible, les sociétés organisatrices se réservent le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

La valeur du lot est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Le gagnant sera informé par Email à l'adresse figurant sur le bulletin de participation ou à défaut par téléphone dans un délai d'un mois à compter du tirage au sort.

Passé un délai de 2 mois après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE VI – DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance les sociétés organisatrices à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la société organisatrice et ses partenaires en cas d'acceptation seront destinataires des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant aux 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL - Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse correspondantcnil@gallerieslafayette.com

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement au Service Clientèle du magasin.

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot.

ARTICLE IX - RESPONSABILITE

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Les sociétés organisatrices ne seraient pas tenues responsables si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à *Paris*

Le *14/03/2016*